

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 AVRIL 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mil vingt-six
Le vingt-trois avril à dix-huit heures trente
En exercice 19 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGULIN
Présents 18 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie
Votants 19 Sous la présidence de M. Hugues LEGENDRE, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal le 17 avril 2026

Présents : M.M. LEGENDRE, PERNA, LAVIDALIE, FRANCOUT, SOULIÉ,
REIGNER, RAFFAILLAC, ARNAULT, BONDU, RESTOINT, LANDREAU,
TARIS, MORCELET, MIEN, BAILLY, GUILLOU, BONNIN, JULLIEN

Excusés : M. VAURAT (*Pouvoir donné à Philippe PERNA*)

Secrétaire de séance : Mme Brigitte ARNAULT

Ordre du Jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2026
- Finances : Vote des taux d'imposition 2026
- Finances : Approbation du budget principal et des budgets annexes 2026
- Finances : détermination du montant du loyer pour le cabinet n°3 de la Maison de santé pour l'accueil de psychologues
- Finances : demande de subvention de l'accueil de loisirs « Bouge tes vacances » pour l'accueil d'enfants de Saint-Aigulin
- Questions diverses

Approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2026

APPROUVE A L'UNANIMITE.

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que comme chaque année il convient de voter les taux d'imposition.

Cette année, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux par rapport aux taux d'imposition 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide de fixer les taux d'imposition en 2026 comme suit :

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	41,92 %
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	57,73 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	18,25 %
Cotisation foncière des entreprises (Si EPCI en fiscalité additionnelle)	24,80 %

Autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et la charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

APPROUVE A L'UNANIMITE.

Objet : Approbation du budget primitif 2026 du Budget Principal

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 du Budget Principal, présenté en Commission des Finances le 15 avril 2026, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 886 288,12 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 408 915,18 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif 2026 du Budget Principal arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 886 288,12 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 408 915,18 €

Présentation des subventions attribuées aux associations :

ASSOCIATION	Montant attribué	ASSOCIATION	Montant attribué
A.R.S.H.A.	250,00	Ensemble vocal de la Dronne	1 000,00
A.S.A.	1 000,00	Entraides Saint-Aig	0,00
ABECEDAIRE	200,00	Foyer socio-éducatif Collège	0,00
ADMR	800,00	Inter association	1 000,00
Alliance de la Dronne Football Club	4 000,00	Jeunes sapeurs pompiers	0,00
Amicale des anciens combattants	300,00	Karaté Club	500,00
Amicale des pêcheurs	0,00	Les enfants de l'école Jean Ferrat	1 000,00
Amicale des Sapeurs Pompiers	2 500,00	Les bienfaits de l'Art	0,00
AOSA (Amis de L'Orgue de Saint-Aigulin)	800,00	La Boule Aigulinoise	0,00
Art culture et loisirs (ACL)	0,00	Les petites plumes	500,00
Asso des parents d'élèves du collège	500,00	Les P'tites canailles	500,00
Asso. Des anciens sapeurs pompiers	200,00	Pas et galop	300,00
Asso. Musicale Saint-Aigulinoise (AMSA)	3 000,00	Rando double Nature	0,00
Association communale de chasse (ACCA)	1 750,00	Saint-Aigulin Basket	0,00
Association des donneurs de sang	850,00	U.S.A. Tennis club	250,00
Association sportive du collège	0,00	Union départ. Des DDEN	120,00
Asteur Poker Club	300,00	<i>Subvention SAO lutte contre violences faites aux femmes</i>	<i>300,00</i>
Butterfly cheers	2 000,00	<i>Participation centre de loisirs Ribambelle Montlieu</i>	<i>753,92</i>
CAUE 17	194,30		
Cinéma le club	0,00	TOTAL ACCORDE	26 718,22
Club de l'amitié et du sourire	350,00		
Comité des Fêtes	1 000,00	RESERVE	8 281,78
Comité soutien course cycliste	500,00		
Ecole Elémentaire - USEP	0,00	TOTAL LIGNE BUDGETAIRE	35 000,00

M. Quentin GUILLOU souhaite connaître les documents qui sont demandés aux associations pour la constitution du dossier de demande de subvention.

Sont demandés le formulaire de demande, copie des statuts de l'association, compte rendu de la dernière assemblée générale, les justificatifs bancaires justifiant la trésorerie, l'attestation d'assurance.

APPROUVE A LA MAJORITE :

- 2 abstentions (Christophe BONNIN, Jacques JULLIEN)
- 17 voix pour

Objet : Approbation du budget primitif 2026 du Budget Annexe les Barails d'Aigulin

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 du Budget Annexe les Barails d'Aigulin, présenté en Commission des Finances le 15 avril 2026, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 96 878,00 €

Dépenses et recettes d'investissement : 28 469,03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif 2026 du Budget annexe les Barails d'Aigulin arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 96 878,00 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 28 469,03 €

APPROUVE A LA MAJORITE :

- 1 abstention (Jacques JULLIEN)
- 18 voix pour

Objet : Approbation du budget primitif 2026 du Budget Annexe Centre Bourg

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 du Budget Annexe Centre Bourg, présenté en Commission des Finances le 15 avril 2026, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 108 368,84 €

Dépenses et recettes d'investissement : 500 386,08 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif 2026 du Budget annexe Centre Bourg arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 108 368,84 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 500 386,08 €

APPROUVE A LA MAJORITE :

- 1 abstention (*Jacques JULLIEN*)
- 18 voix pour

Objet : Approbation du budget primitif 2026 du Budget Annexe Lotissement les Grands Champs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2026 du Budget Annexe Lotissement les Grands Champs, présenté en Commission des Finances le 15 avril 2026, et arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 119 540,91 €

Dépenses et recettes d'investissement : 1 884 335,91 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve le budget primitif 2026 du Budget annexe Lotissement les Grands Champs arrêté comme suit :

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 119 540,91 €
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 884 335,91 €

APPROUVE A LA MAJORITE :

- 1 abstention (*Jacques JULLIEN*)
- 18 voix pour

Objet : Finances : détermination du tarif de location du cabinet n° 3 de la Maison de Santé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la possibilité de louer un cabinet médical au sein de la Maison de Santé Pluridisciplinaire.

A ce jour, les tarifs de location déterminés s'appliquent uniquement en cas de location mensuelle.

Suite à la demande de trois psychologues, qui souhaite utiliser le cabinet n°3 trois jours par semaine (soit un jour chacun), il conviendrait de déterminer un tarif de location en fonction de cette utilisation non exclusive. Le cabinet pourrait être loué les jours restants à d'autres professionnels de santé ne souhaitant pas exercer leur activité à temps plein au sein de la Maison de Santé.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la location à 80 € par mois et par psychologue, soit 240 € par mois au total. Si l'activité venait à se développer, nécessitant la location de ce cabinet sur des journées supplémentaires, un avenant au contrat de location pourra être établi, afin de prévoir l'augmentation du loyer proportionnellement à son utilisation.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Dit que le tarif de location du cabinet n°3 de la Maison de Santé Pluridisciplinaire est fixé à 80 € par mois et par psychologue pour trois jours d'utilisation par semaine (soit un jour chacun), soit 240 € par mois au total

Dit que ce montant pourra être révisé par avenant au contrat de location si l'activité de ces professionnels de santé venait à se développer nécessitant la location de ce cabinet sur des journées supplémentaires

Mandate Monsieur le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision, et à l'effet de signer tous les documents afférents à ce dossier.

M. Christophe BONNIN demande si les médecins déjà présents à la Maison de Santé ne vont pas vouloir renégocier leur loyer. Il est répondu que les loyers actuels ne seront pas renégociés, car les psychologues ne loueront le cabinet que 3 jours par semaine, d'où l'application d'un tarif particulier. De plus, après échange avec eux, il a été décidé que même si du matériel leur appartenant était entreposé dans le local, il ne voyait aucun inconvénient à ce que la Mairie loue ce cabinet à d'autres professionnels de santé, sur le même principe, c'est-à-dire à la journée.

De plus, il faut prendre en considération que le fait d'accueillir des psychologues à Saint-Aigulin est une opportunité qu'il faut saisir, et leur présence ne peut qu'enrichir l'offre de soins proposés à la Maison de Santé, ce qui peut être bénéfique pour tous les professionnels de santé.

APPROUVE A LA MAJORITE :

- 1 voix contre (Jacques JULLIEN)
- 18 voix pour

Objet : Finances : participation pour l'accueil des enfants de la Commune au Centre de Loisirs Bouge tes Vacances - Association Ribambelles - de Montlieu la Garde

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des enfants de Saint-Aigulin fréquentent le Centre de Loisirs Bouge tes Vacances de Montlieu-la-Garde, porté par l'association Ribambelles.

Pour l'année 2025, deux familles ont fréquenté ce Centre de Loisirs, à raison de 76 journées au total. Le montant en reste à charge pour une journée de 8 € est évalué à 9,92€.

L'association Ribambelles demande à la Commune de Saint-Aigulin de bien vouloir lui verser une subvention au titre de l'année 2025, à hauteur de 753,92 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Approuve la participation financière de la Commune de Saint-Aigulin pour l'accueil des enfants de la Commune au Centre de Loisirs Bouge tes Vacances de Montlieu-la-Garde, porté par l'association Ribambelles

Dit que pour l'année 2025, le montant de cette subvention s'élève à 9,92 € par jour et par enfant, soit un total de 753,92 €.

Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2026
Mandate Monsieur le Maire à l'effet de mettre en œuvre cette décision.

APPROUVE A L'UNANIMITE.

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Sénatoriales 2026**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion sera organisée le vendredi 05 juin 2026 à 18h30 en Mairie, pour l'élection des grands électeurs pour les sénatoriales.

Pour cela, 5 électeurs titulaires et 3 électeurs suppléants doivent être désignés, en respectant la règle paritaire.

Les conseillers intéressés peuvent se manifester auprès de la Mairie.

➤ **Eclairage public**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une demande a été formulée auprès du SDEER afin d'étendre la plage horaire de l'éclairage public le soir. Actuellement, l'éclairage public s'éteint à 22h. Il a été demandé de l'étendre à 23h. Egalement, il a été demandé de prolonger l'éclairage jusqu'à 1h dans la nuit du samedi au dimanche dans le secteur du foyer municipal.

➤ **Communication des numéros de téléphone des conseillers municipaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande d'Odile et Sylvie, à l'accueil de la Mairie, qui souhaite savoir si elles peuvent communiquer le numéro de téléphone des conseillers municipaux aux administrés qui souhaitent leur parler.

Le Conseil est d'accord à l'unanimité.

➤ **Demande d'installation d'un foodtruck**

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la demande d'installation d'un foodtruck le samedi soir place de la Victoire, qui propose des burgers et autres produits traiteurs.

Le Conseil Municipal se prononce défavorablement à cette demande, car cela ferait de la concurrence aux commerces sédentaires de la commune proposant déjà ce genre de prestation.

➤ **Association Tennis de table**

Monsieur le Maire fait part de la demande de M. FOSSE, qui souhaite créer une association de tennis de table à Saint-Aigulin. Dans un premier temps, il ne demande pas d'accompagnement financier, mais simplement un local où il pourrait stocker son matériel. Le gymnase Guy Epaud serait le plus adapté.

Le Conseil municipal est d'accord sur le principe.

➤ **Projet de M. Pierre LACOMBE, développeur dans le domaine de l'intelligence artificielle**

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de M. Pierre LACOMBE, qui souhaite assister à un forum mondial sur l'intelligence artificielle organisé par Google au mois de mai 2026, et pour lequel il aurait besoin d'une toile de projection, dont l'acquisition est évaluée à environ 2.000 €.

Le Conseil Municipal souhaite qu'il lui soit proposé de venir présenter son projet lors d'une prochaine réunion.

➤ **Manifestation organisée par le Palet Bardais**

Monsieur le Maire fait part de la demande de l'association du palet Bardais, pour l'organisation d'un championnat individuel au gymnase Guy Epaud, fin septembre ou début octobre 2026. Cette manifestation regrouperait environ 180 personnes.

L'association demande simplement qu'un bout du terrain situé derrière le gymnase soit tendu, afin de poser un tivoli.

Le Conseil Municipal est favorable à cette demande.

➤ **Projet agrivoltaïque à La Genétouze**

M. Quentin GUILLOU a assisté à la réunion d'information qui a eu lieu à La Genétouze relative au projet agrivoltaïque sur les terrains de M. Alexandre AVRIL.

Ce projet est intéressant car il permet le maintien de l'activité agricole et la production électrique sur le même terrain.

Le projet porte sur 32 hectares, et comprend des centrales électriques qui peuvent être démontées.

La société loue les terres à l'agriculteur, ce qui lui procure une source de revenus. De plus, un financement pour du matériel peut lui être attribué.

Ce projet concerne Saint-Aigulin car il est limitrophe de la Commune, au lieudit Champagne. Les habitations autour du projet sont peu nombreuses, et assez éloignées.

Le permis du projet doit être déposé en mai 2026.

➤ **Clarifications internes au conseil municipal**

Monsieur le Maire interroge M. Christophe BONNIN et M. Jacques JULLIEN sur leur positionnement dans le Conseil Municipal : considèrent-ils faire partie d'une opposition à la Municipalité en place ?

M. Christophe BONNIN répond par la négative, et rappelle qu'il a déjà dit cela lors de la précédente réunion de Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise qu'une demande de publication d'un article dans le Petit-Aigulinois a été présentée, dans l'encart réservé à l'opposition, ce qui tend à démontrer qu'il se situe dans l'opposition. Si ce n'est pas le cas, il n'y aurait aucune raison de demander la parution d'un tel article.

La demande de publication étant validée par M. Christophe BONNIN, il est donc admis que celui-ci souhaite se placer dans l'opposition. L'article sera donc diffusé comme tel dans le prochain Petit Aigulinois.

➤ **Demandes de l'ASA :**

• **Plateforme béton pour piste de danse**

M. Philippe PERNA fait part de la demande de l'A.S.A., auquel s'associe le Comité des Fêtes, de faire réaliser une dalle béton devant la scène au Théâtre de Verdure, pour remplacer de manière pérenne le plancher qui a été volé et qui servait de piste de danse.

L'investissement, d'environ 12.000 €, serait réparti comme suit :

- 4.000 € pour l'A.S.A.
- 4.000 € pour le Comité des Fêtes
- 4.000 € pour la Commune, qui récupérerait la TVA, soit environ 2.000 €.

Le Conseil Municipal s'exprime favorablement sur ce projet.

• **Panneaux publicitaires supplémentaires**

M. Philippe PERNA rappelle au Conseil Municipal les panneaux de l'A.S.A., installés sur la Commune, servant à la promotion des commerçants et artisans de la Commune et pour la publicité des manifestations.

L'A.S.A. demande l'autorisation de créer et procéder à la pose de deux nouveaux panneaux, à des emplacements qui restent à définir.

Le Conseil Municipal s'exprime favorablement sur cette demande.

- **Chalet au théâtre de verdure pour les manifestations**

M. Philippe PERNA rappelle que pour les manifestations estivales, les associations s'installent sous les tivolis, et doivent après chaque manifestation ranger tout le matériel pour éviter les vols.

Pour faciliter l'organisation des manifestations, l'A.S.A. propose de poser un chalet de 6m sur 3m, fermant à clé, constitué de 3 blocs pour faciliter son stockage hors période de manifestations.

Ce chalet pourrait servir à toutes les associations organisant des manifestations au Théâtre de Verdure.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement.

- **Avancement des travaux de la commission « Fleurissement de la Commune »**

Mme Brigitte ARNAULT fait part de l'avancement des travaux de la commission Fleurissement. Les travaux de la première réunion s'orientent sur le fleurissement de la Mairie, de la Médiathèque, de l'aire de jeux pour enfants, et de l'entrée de Saint-Aigulin, sur la barrière du terrain Poineau.

Les jardinières sont arrivées, les fleurs seront plantées début de semaine prochaine.

- **Article de presse sur l'installation d'une antenne 5G à la Croix des Gabrielles**

Mme Magalie MORCELET s'interroge suite à l'article diffusé dans le journal Haute-Saintonge relatif à l'implantation d'une antenne 5G au lieudit la Croix des Gabrielles.

Monsieur le Maire l'informe qu'un collectif s'est constitué contre ce projet, considérant qu'il y a eu un vice de forme dans la procédure.

La Société, de son côté, a fait savoir que rien ne s'oppose à ce qu'elle implante son antenne sur une autre parcelle de la Commune.

En tout cas, à ce stade, c'est un projet qui est mal engagé.

- **Chemin situé derrière la gare**

M. Jean-Christophe LANDREAU demande s'il ne serait pas possible d'entretenir le chemin situé derrière la gare, car il est dans un très mauvais état.

Le problème, c'est que le chemin n'est qu'en partie communale (à son entrée). L'autre partie appartient à la SNCF. La Commune n'a donc pas la maîtrise pour le réparer.

- **Manque de visibilité à la sortie de la déchetterie**

M. Jean-Christophe LANDREAU fait part du manque de visibilité pour reprendre la route départementale lorsqu'on sort de la déchetterie, et demande s'il serait possible de demander au Département de procéder au fauchage des bords de route.

M. le Maire et M. PERNA doivent rencontrer le Directeur de la Direction des Infrastructures prochainement, et lui feront part de cette demande à cette occasion.

FIN DE LA SEANCE A 20h15

La secrétaire de séance,
Brigitte ARNAULT



Le Maire,
Hugues LEGENDRE

